



Development Smart Innovation through Research in Agriculture DeSIRA

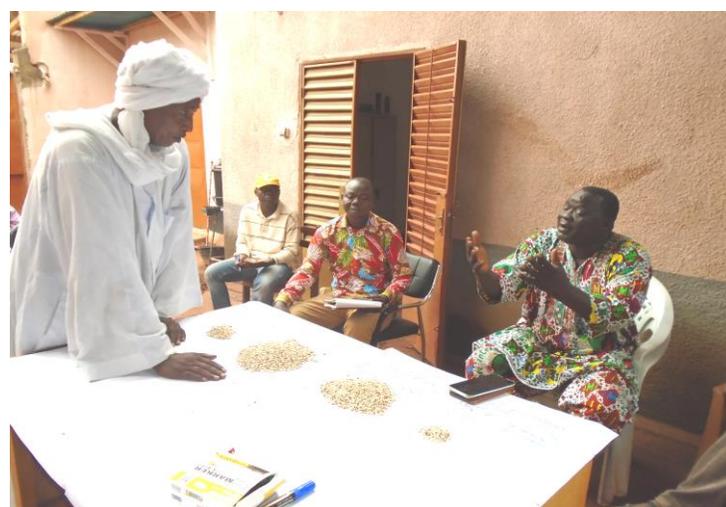
Adapter l'accès aux ressources agro-pastorales dans un contexte de mobilité et de changement climatique pour l'élevage pastoral au Tchad - ACCEPT

Diagnostic participatif des défis agropastoraux préalable à la Co-construction des Outils d'Aide à la Décision (OAD) dans les zones du projet ACCEPT au Tchad

Etude de cas dans les sites pilotes de KOUMRA, BEGUE, BEDAYA, BEDJONDO et GOUNDI dans la Province de Mandoul

Pr Zéphirin MOGBA

Sociologue, Consultant ACCEPT



Ndjamena, Juillet 2022

INTRODUCTION GENERALE

I. Background du projet ACCEPT

Adapter l'accès aux ressources agropastorales dans un contexte de mobilité et de Changement Climatique pour l'élevage au Tchad est un projet qui entend contribuer à la résilience des pasteurs et agropasteurs face aux enjeux et défis de la variabilité climatique. Financé par les mécanismes de financement public de la Commission de l'Union Européenne à travers l'initiative DeSIRA par les Fonds Europe-Aid, le projet ACCEPT est mis en œuvre par un consortium constitué de IRED, CIRAD, Plate forme Pastorale. Comme stratégie, il allie les investissements aux méthodes participatives dans l'optique d'asseoir à la base une gouvernance locale responsable des systèmes agropastoraux. ACCEPT est structuré en 3 composantes thématiques spécifiques mais complémentaires en matière d'impact escompté. La composante 4 du projet a pour objectif de coordonner et d'animer les différentes activités mises en œuvre au sein des composantes.

La composante 3 est intitulée “ **Co-élaboration d'outils d'aide à la décision (OAD) avec les acteurs des comités locaux et avec les acteurs de la PPT**”. Elle intervient dans deux domaines d'activités essentielles à savoir :

- Co-conception d'Outils d'Aide à la Décision (OAD) adaptée au contexte local et à l'évolution des ressources naturelles et la variabilité du climat ;
- Renforcement des capacités et formation des parties prenantes à travers les organisations des producteurs (pasteurs, agropasteurs et agriculteurs) aux outils de prévention et de gestion des conflits ;

Les résultats attendus de la composante 3/ACCEPT sont ainsi libellés: “**De nouveaux Outils d'Aide à la Décision (OAD) pour une meilleure prévention et gestion des conflits sont Co-construits avec les parties, testées et validées.** Le présent rapport d'étude découle du diagnostic mené dans les localités de BILTINE, BITKINE et FITRI, sommes toutes, touchées par la variabilité du climat, la récurrence des conflits agropastoraux, la mobilité et l'accès concurrentiel aux ressources. L'étude est une commandite de la Composante 3 du projet ACCEPT. Elle s'inscrit dans le cadre d'une Recherche-Action, préalable à l'identification de l'existant et des défis nouveaux à prendre en compte dans le processus de Co-élaboration des outils innovants de Décision impliquant les acteurs institutionnels et locaux du secteur agropastoral en

partenariat avec le projet. Les travaux préparatoires et les missions de terrain ont été suivis de bout en bout par la Plate forme Pastorale et la coordination du projet.

2. Objectifs de la mission

- Faire l'état des lieux des outils existants de décision utilisés par les CEM dans la résolution des conflits agropastoraux dans les sites d'intervention du projet ACCEPT ;
- Recueillir leurs perceptions et opinions sur les besoins en formation et capacité ;
- Elaborer et tester les outils et manuels ;

3. Méthodologie et stratégie de travail

Compte tenu de la complexité contextuelle, des enjeux et des problématiques liées au système pastoral et agropastoral au Tchad, notre méthodologie de recherche a reposé sur la combinaison des approches qualitatives et quantitatives tout en faisant plus de recours aux approches valorisant les principes de participation et de triangulation des informations à savoir la MARP¹, MAPP², SWOT³ et du COAIT⁴. Différentes étapes ont structuré nos investigations sur le terrain.

3.1. La recherche documentaire

Cette première phase a été axée sur la revue documentaire sur le projet ACCEPT et les objectifs de mission assignés à sa composante 3. L'analyse approfondie de contenu des données documentaires a été débutée en Centrafrique et s'est poursuivie au Tchad. Elle a porté sur les textes de lois, les rapports d'étude existants sur les conflits agropastoraux, l'exploitation des ouvrages et publications traitant des systèmes d'élevage et agricole dans les zones échantillonnées pour le diagnostic. Les différents rapports d'étude et des ateliers disponibles au niveau de la composante 3 du ont été mis à profit. Cela a permis de comprendre les dynamiques passées et actuelles en termes de typologie des conflits agropastoraux, leur évolution dans le temps et l'espace afin de recueillir des éléments nécessaires à la Co-construction des outils nécessaires à l'élaboration du Manuel à outils adapté aux visions et attentes des éleveurs et agriculteurs.

3.2. Réunion d'imprégnation et de partage

Une réunion technique préalable au lancement de la mission de consultation a été organisée le 6 juin 2022 à 10h au Bureau du projet ACCEPT. L'objectif de cette

¹ MARP : Méthode Active de Recherche Participative

² MAPP : Méthode Active de Planification Participative

³ SWOT : Strength Weakness, Opportunities and Threats

⁴ COAIT : Community Options Analysis and Investment Toolkit

rencontre était de partager les premières visions et approches autour des enjeux et défis techniques autour de l'objet de la consultation, les démarches à privilégier dans la conduite des missions d'investigation, le cadrage du calendrier des missions dans les sites. Ont pris part à cette réunion, les membres de l'équipe technique suivants :

- Koussou Miang Oudanang, Coordonnateur National du projet ;
- Koffi OLULUMAZO ALINON, Assistant Technique et Scientifique ;
- Ousman Ahmat Hadji, Coordonnateur composante 3/ACCEPT
- Ahmed Mohamed Nadif, Secrétaire Exécutif de la Plate forme Pastorale ;
- Pr Zéphirin Mogba, Sociologue, Consultant ACCEPT ;
- Maipa DAINSALLA, Chargée de la communication au projet ACCEPT.

3.2. Le processus de collecte des données

Les données tirées de la revue de la littérature ont été complétés celles provenant des investigations directes de terrain. Différentes opérations ont structuré nos interventions à savoir:

- les approches protocolaires auprès des Autorités administratives et militaires (Secrétaire Général des Ministères, Directions Générales des Agences, Préfets, sous préfets, Commandants de Brigade, Commissaires de Police), des Services déconcentrés de l'élevage et de l'agriculture, des Chefferies coutumières et traditionnelles, etc. ;
- les observations directes des membres des CEM dans leur milieu social;
- les séries d'enquêtes participatives organisées sous forme de Focus Groups de discussion et d'échange afin de recueillir les opinions et perceptions locales sur les rôles et missions des Comités d'Entente et de Médiation (CEM), leurs rapports avec les autorités cantonales dans les différents sites retenus. Pour ce faire, des guides d'entretiens semi-directifs préalablement élaborés ont fait l'objet d'un usage adaptatif en fonction des enjeux et défis, des acteurs individuels ou regroupés ou encore des membres des Organisation des producteurs (pasteurs, agropasteurs et agriculteurs) ;



- les chefferies de Canton ont été ciblées et investiguées lors du passage de la mission dans les sites de Bégué, Bédaya, Bédjondo et Guindo;
- l'usage des grains d'haricots comme outil de quantification permis d'évaluer ou encore de mesurer l'ampleur ou l'impact des changements enregistrés dans le secteur pastoral et agricole dans le sud;

A la fin des investigations dans les différents sites, la mission a organisé un (1) micro-atelier de restitution et de partage des leçons apprises à KOUMRA réunissant une quarantaine (40) de participants. Les travaux se sont déroulés en plénière et sous forme de Master Class. Cette méthodologie et stratégie a permis d'instaurer une synergie d'apprentissage mutuel entre les acteurs institutionnels des services techniques déconcentrés (élevage/agriculture) et les acteurs locaux autour des thématiques traitant de l'architecture fonctionnelle des CEM, des stratégies de visibilité et communication efficace autour des missions des CEM et la composante 3, des besoins en outils innovants de décision en supports aux activités des CEM, etc.

4. Composition de la mission

1. Ahamat Hadji OUSMAN, Coordonnateur Composante 3/ACCEPT ;
2. Ahmed Mohamed Nadif, Secrétaire Exécutif de la Plateforme Pastorale ;
3. Pr Zéphirin MOGBA, Sociologue, Consultant ACCEPT ;
4. Maipa DAINSALLA, Chargée de la Communication au projet ACCEPT
5. Mahamat ZAKARIA, Chauffeur au projet ACCEPT

5. Calendrier de la mission dans la zone sud

Mardi 7 juin 2022

- Réunion technique et de recadrage à la Coordination de IRED ;
- Approche protocolaire auprès de la DOPFE ;
- Approche protocolaire auprès de ANADER ;
- Approche protocolaire auprès de ProPAD ;
- Approche protocolaire auprès de PASTOR
- Approche protocolaire auprès du Président des Chefferies Traditionnelles au Tchad ;

Jeudi 09 juin 2022

- Voyage Ndjamenas –Koumra

Samedi 11 juin 2022

- Rencontre avec le Préfet, intérimaire du Gouverneur

- Rencontre avec le Responsable de suivi-évaluation et le Chef de secteur de l'élevage de Koumra ;
- Rencontre avec les Responsables des Organisations des Producteurs ;
- Nuitée à Koumra

Dimanche 12 juin 2022

- Rencontre avec la chefferie de Canton
- Mission au village Bégué
- Rencontre le CEM de Bégué
- Visite de Ferrick de Bégué ;
- Nuitée à Koumra

Lundi 13 juin 2022

- Exercice de classement par niveau de prospérité au bureau de PASTOR Sud avec les éleveurs, agrofermiers, agriculteurs ;
- Voyage au Canton Bédaya ;
- Rencontre avec le Chef coutumier Mbang Dayan au Palais ;
- Rencontre avec le Sous préfet ;
- Rencontre avec le Chef de Canton Bédaya
- Rencontre avec les membres de CEM
- Retour à Koumra ;
- Nuitée ;

Mardi 14 juin 2022

- Voyage Koumra –Bédjondo ;
- Réunion de travail avec le Préfet ;
- Séance de travail avec le CEM de Bédjondo
- Retour à Koumra ;
- Nuitée ;

Mercredi 15 juin 2022

- Voyage Koumra-Guindo
- Approche protocolaire auprès du sous préfet
- Collecte des données à la sous préfecture ;
- Séance de travail avec le chef de Canton ;
- Séance de travail avec les membres de CEM ;
- Retour à Koumra
- Nuitée

Jeudi 16 juin 2022

- Organisation de l'atelier de restitution des leçons apprises à Koumra;

- Nuitée à Koumra

Vendredi 17 juin 2022

- Voyage Koumra – Ndjamena
- Nuitée

Le présent rapport de diagnostic est structuré en quatre (4) chapitres dont les différents contenus rendent compte des activités des CEM dans les sites retenus à savoir Bégué, Bédaya, Bédjondo et Goundi.

CHAPITRE I : PRESENTATION DES SITES INVESTIGUES

Trois (3) sites pilotes ont été retenus par la composante 3 et investigués par la mission de diagnostic. Il s'agit des sites de Bégué, Bédaya, Bédjondo et Goundi. Ces sites ont en partage un certain nombre de caractéristiques transversales à savoir :

- La coexistence du système pastoral et agricole ;
- La récurrence des conflits agropastoraux ;
- La présence active des Comités d'Entente et de Médiation (CEM);
- L'existence des Chefferies Coutumières et Traditionnelles proactives et impliquées au coté des CEM dans leurs rôles et missions;
- L'influence manifeste de la variabilité du climat sur l'évolution des ressources agropastorales;
- L'affaiblissement des Systèmes Locaux de Gestion des Ressources Agropastorales (SLGRAP) de plus en soumis à des rudes épreuves de réformes politiques et influences socioculturels externes.

I. LE SITE PILOTE DE BEGUE

BEGUE est une localité villageoise située à la périphérie de l'agglomération urbaine de KOUMRA. La mise en place du Comité d'Entente et de Médiation dans ce site pilote date de 2010 est une initiative de l'ONG BELACD qui travaillait jadis dans la zone avec des groupements paysans agricoles. Sur l'incitation de cette ONG et dans le souci d'associer le Ferrick des éleveurs situé à la



périphérie de Bégué, une Assemblée Générale a été organisée. Un bureau de sept (7) membres a été mis en place, composé de trois (3) agriculteurs, trois (3) éleveurs et d'un (1) Conseiller en la personne du Chef de village. Par la suite, le projet ACCEPT est intervenu recommandant la restructuration du bureau exécutif du CEM de relever le nombre des Conseillers en y intégrant le chef de Ferrick des éleveurs amenant ainsi à huit (8) membres l'effectif total dans le bureau.

Ce Comité d'Entente et de Médiation a beaucoup œuvré dans les initiatives de sensibilisation, de prévention et de réduction des conflits pastoraux jadis très récurrents dans cette localité agricole.

Liste des conflits agropastoraux

Dévastation des champs ;

Attaque à arme blanche (couteau de jet, sagaie, machette) du bétail se trouvant dans les champs des agriculteurs ;

Vol des petits ruminants ;

Conflits liés à l'accès à l'eau

Divagation du bétail en dehors de l'enclos

La période de 2011-2012 a été jugée très néfaste en termes de dévastation nocturne des champs par les communautés locales agricoles à cause de l'intensité des conflits dont une partie des causes était due à la négligence des bouviers. A cela, il faut ajouter les cas fréquents de vols des petits ruminants souvent occasionnés par des acteurs externes en complicité avec certains jeunes de la localité. Récemment, dans le mois de Juin 2022, un conflit similaire a été résolu par le CEM local. Il concerne l'attaque à arme blanche ayant entraîné la mort d'un veau de 6 mois surpris dans le champ d'un agriculteur traditionnel qui a été mis en cause. L'éleveur a réclamé le versement d'une somme compensatoire de 40.000FCFA à titre de dommage subi.

Les membres du CEM ont bénéficié en 2010 et en 2017 des sessions de formation organisées par les ONG BELACD et PASTOR Sud d'une durée de 3 jours. D'autres sessions de renforcement des capacités n'ont pas suivi. Les interventions des membres du CEM connaissent aujourd'hui un essoufflement tant à Bégué que dans les localités de Diyé et de Doro. Les causes de ce relâchement sont liées aux coûts des déplacements consécutifs aux campagnes de sensibilisation et dans les villages éloignés pour la résolution des conflits agropastoraux. Depuis le retrait des projets de la localité,

les activités des CEM ont grandement baissé. Ils doivent eux-mêmes soutenir les frais de déplacements que nécessitent les constats dans les villages.

Au total, force est de reconnaître que les multiples initiatives locales menées par les membres du CEM ont permis d'asseoir un mécanisme endogène de gestion consensuelle des conflits entre Agriculteurs et Eleveurs en se référant à la recherche de consensus, à la gestion pacifique et à la primauté de la conciliation entre les parties. Les bagarres sanglantes, des tueries et menaces à main armée qui prévalaient jadis dans les localités ont baissé en intensité. Le retour de l'entente est sensible. Cela a permis de consolider les liens entre les communautés agricoles de Bégué et les pasteurs du Ferrick de Bégué Montagne dont la population des éleveurs est estimée à 3.350 habitants, 200 femmes et 2.500 têtes de bétails. La cohésion sociale est manifeste. Les éleveurs établis dans les Ferricks proches ont toujours sollicité la main-d'œuvre des agriculteurs de Bégué pour leurs activités de production agricole. D'après les acteurs locaux, l'absence d'entente, l'irresponsabilité et l'incompréhension de la part entre les bouviers étrangers en transhumance constituent les blocages à une cohabitation pacifique dans la localité. Ces derniers ne respectent pas les Us et Coutumes locales. Ils refusent souvent toutes relations avec la chefferie du village et celle du Ferrick Montagne de Bégué.



II. LE SITE PILOTE DE BEDAYA

Bédaya fut d'abord un Canton avant de devenir le chef lieu de la Sous-préfecture de Bédaya. La communauté vivante dans le canton est le SARA Madji-Nagai. Cette communauté est répartie dans 7 cantons (dans le Mandoul et dans le Moyen-Chari). Il s'agit de :

- Canton Matkaga
- Canton Bédaya
- Canton Koumra
- Canton Bessada
- Canton Balémba

- Canton Komogo
- Canton Djoli

La sous préfecture de Bédaya est peuplée en majorité d'autochtones appartenant au grand groupe ethnique SARA Madji-Nagai auquel se sont ajoutés par vagues migratoires d'autres sous groupes ethniques allochtones et des populations allogènes venues des pays limitrophes au Tchad. Cette cosmopolité est facteur de brassage culturel à travers les liens de parenté et de mariage On y trouve aussi des Kaba, des Ngambaye, des Mbaye, etc.

De par sa position géographique dans la vallée de Mandoul, reconnue pour sa richesse en eau et en pâturage, la sous préfecture a attiré des éleveurs d'origine nationale et étrangère (peuhls Foulbés et Foulata) venus du Cameroun, du Niger et du Nigéria à travers les transhumances saisonnières. Ces transhumants sont à l'origine de création des Ferricks situés le plus souvent à la périphérie des villages habités par les communautés locales en majorité agricoles.

2 .1. Le pouvoir et la légitimité du Chef coutumier

En dépit des réformes politiques et administratives introduites au Tchad par la colonisation française, le peuple Sara a su maintenir dans le temps et l'espace son organisation sociale autour du pouvoir coutumier aujourd'hui représenté par le "Mbang Dayan". Le pouvoir des Chefferies Coutumières et Traditionnelles sont reconnues aujourd'hui au Tchad. Leurs rôles et missions sont consignées dans un document officiel publié par l'Association des Autorités Coutumières et Traditionnelles du Tchad (AACTT) et intitulé "**Charte d'éthique et de Bonne Conduite des Autorités Coutumières et Traditionnelles du Tchad**". Chez le peuple "Sara Madji-Ngai", autochtone majoritaire dans la localité de Bédaya, le pouvoir Coutumier est assumé par le Mbang Dayan. Il est localement considéré comme le dépositaire des Us et Coutumes. Il dispose d'un pouvoir direct et coercitif sur le territoire et les ressources à la fois humaines et naturelles (terre, faune, cours d'eau, paysage, arbres, etc.). La légitimité du pouvoir de Mbang Dayan tire son fondement du Droit coutumier et de sa territorialisation. Ce qui lui confère un regard holistique de contrôle sur les ressources locales et le droit des sanctions en référence aux règles et principes relevant du droit coutumier de propriété en ce qui concerne l'accès, l'usage et l'exploitation des ressources.

Bien avant la colonisation, l'accueil et le séjour d'un "étranger" dans un village devait avoir l'aval préalable du Mbang Dayan qui assure la gestion des ressources et des

affaires coutumières. Il veille, contrôle et commande les 7 Cantons Sara y compris les Ferricks établis sur le terroir. Le principe de réceptivité continue encore d'être observé dans le dispositif local d'accueil des étrangers dans la localité mais de manière moins coercitive comme au temps jadis. Les nouvelles dispositions de la Constitution Nationale au Tchad proclament la libre circulation et séjour des citoyens sur l'ensemble du territoire national.

Cette ouverture serait à l'origine, selon les dires de certaines élites urbaines et locales, des résistances observables de nos jours au niveau de nombreux bouviers transhumants venus du Niger et Nigéria. Bien que n'étant pas de nationalité tchadienne, ces derniers refusent systématiquement de se présenter à la chefferie Coutumière et Traditionnelle. Ils sont régulièrement cités dans les actes de violence liés aux conflits agropastoraux consécutifs à la divagation des bétails à leur charge. Bénéficiant le plus souvent de la protection du pouvoir statutaire de leurs "maîtres", que sont les Généraux dans l'armée et des hauts cadres relevant de la sphère politique et administrative, ces bouviers refusent souvent de se conformer au respect des sites sacrés et des Us et Coutumes locales.



L'audience accordée aux membres de la mission par le 20^{ème} Mbang Dayan

D'après le Mbang Dayan, 'la mal gouvernance des conflits agropastoraux est aujourd'hui à l'origine de sa récurrence et de sa complexification avec l'enrôlement des mineurs inexpérimentés au métier de bouvier chargé du gardiennage et suivi des centaines de têtes de troupeau. Avant, les bouviers étaient des hommes adultes, expérimentés et ayant une maîtrise avérée de leurs métiers et risques. Ils utilisaient des chevaux pour surveiller les troupeaux. Maintenant, c'est avec des motos qu'ils font ce travail'

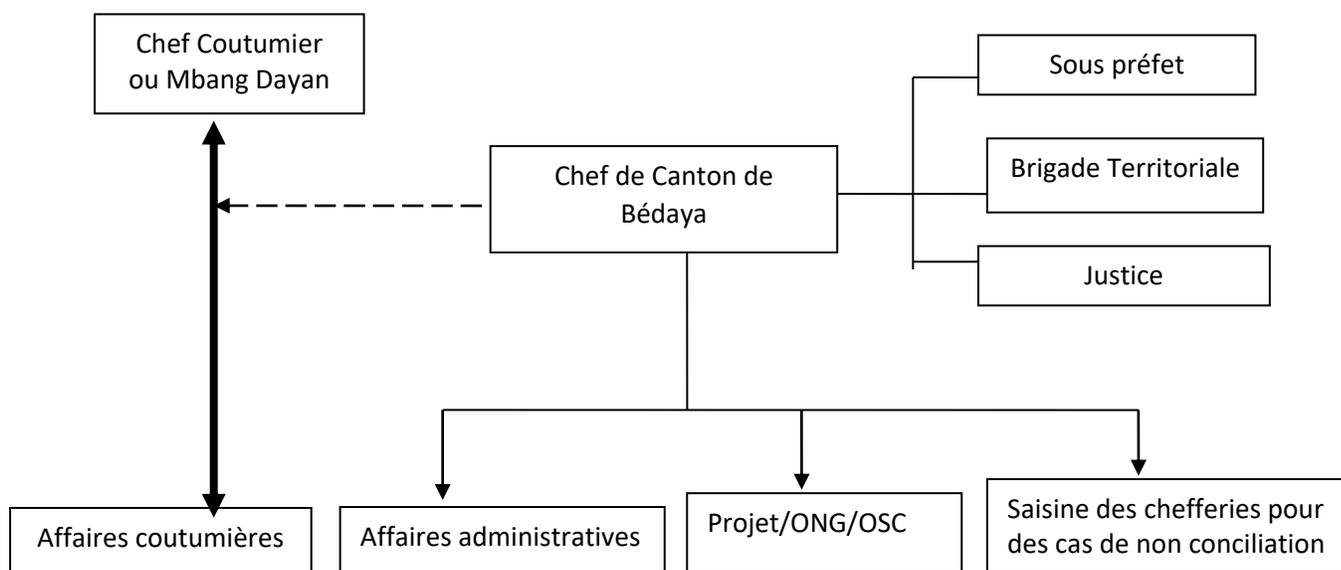
2.2. Les rôles et fonctions du chef de Canton

Le chef de Canton Bédaya n'assume pas les rôles ni encore les fonctions du Chef coutumier. Il est considéré dans les villages comme le représentant direct de l'Etat auprès des populations comme m'atteste l'organigramme ci-dessous conçu à partir des dires recueillis auprès de lui-même et du Chef coutumier lors des approches protocolaires.



Séance de Focus groups avec le Chef de Canton de Bédaya

Figure I : Organigramme du pouvoir et légitimité du Chef de Canton



Le chef de canton travaille en synergie avec les Responsables des services déconcentrés de l'Etat que sont le Sous préfet, le Commandant de la Brigade Territoriale, et la Justice. Il transfère à ces services toutes les affaires administratives (délivrance des actes de naissance), les plaintes relatives aux Jugements des Tribunaux coutumiers n'ayant pas abouti à une conciliation des parties. Il est assisté dans la

conduite des jugements devant les Tribunaux coutumiers d'une équipe de conciliation composée de :

- Un secrétaire cantonal payé par l'Etat ;
- 5 assesseurs dont 2 femmes et 3 hommes ;
- Un secrétaire de la conciliation ayant en charge la garde du registre des Tribunaux coutumiers rendus ;

Le chef de canton de Bédaya assume le rôle et fonction de Conseiller auprès des membres dans le Comité Sous préfectoral d'Entente et de Médiation (CSPEM).

2.3. Les économies locales

Autrefois, la culture du coton mobilisait la majorité de la population active. Aujourd'hui, la tendance en faveur de cette culture de rente est en régression du fait de nombreuses contraintes qui entourent à la fois la filière de production et de valorisation. Les cotonculteurs mettent en exergue la fluctuation du prix d'achat au producteur, les irrégularités et retards dans le ramassage des produits par la Société Coton Tchad. Aujourd'hui, on note une forte reconversion de la population active constituée en majorité des femmes dans les vivriers. Les principales spéculations sont le mil, le sorgho, le maïs, le riz, le sésame, le manioc, l'arachide, etc. Une partie est vendue sur les marchés locaux afin de générer des revenus domestiques. Le reste est réservé à l'autoconsommation familiale.

Autrefois réservée aux éleveurs transhumants du nord, l'activité pastorale a fini par s'imposer aux communautés autochtones agricoles du sud établies dans la vallée de Mandoul dont fait partie la sous-préfecture de Bédaya. Le cycle des conflits agropastoraux est en lien avec la variabilité des saisons (saison sèche et saison de pluie) car c'est elle qui rythme les mouvements des transhumants du nord vers les localités du sud, les périodes de haute et de basse tension sociale dans les rapports agriculteurs et éleveurs. L'un des grands changements enregistrés à partir de 1990 a été le processus de reconversion enregistré tant au niveau des éleveurs traditionnels que des agriculteurs et caractérisée par l'émergence des agropasteurs, agrofermiers, des commerçants-éleveurs, des généraux-éleveurs, etc. Ce phénomène de reconversion du paysage socioéconomique des acteurs est aujourd'hui à l'origine de l'accaparement de vastes étendues terres à la périphérie des agglomérations urbaines, des villages et des Ferricks suite à l'intégration de nouveaux acteurs ayant parfois des troupeaux de bétails placés sous la supervision des bouviers salariés et armés.

2.4. Le Comité Sous Préfectoral d'Entente et de Médiation de Bédaya

Il existe à Bédaya un Comité Sous-préfectoral d'Entente et de Médiation. D'après le Chef de Canton, **“on dénombre dans la sous préfecture de Bédaya un effectif de 19 Comités villageois d'Entente et de Médiation (CVEM) non fonctionnels. Certains Ferricks sont devenus des quartiers de Communes. Les bouviers communément appelés “AZABA”⁵ demeurent dominants dans les activités de gardiennage des bétails. De nationalité nigérienne et nigériane, ces derniers sont peu coopératifs et moins respectueux des us et coutumes locales”**.

Le Comité d'Entente et de Médiation de Bédaya a été créé depuis 2002 quand la localité fut encore Canton. Son érection en Sous préfecture a poussé les autorités administratives à le transformer en un Comité Sous préfectoral d'Entente et de Médiation.



Séance de travail avec les membres du CEM de

Les Focus groups d'échange et de discussion avec les membres du Comité ont permis de recenser les forces, les faiblesses, les opportunités et risques liés à durabilité des missions d'entente et de médiation qu'ils mènent dans la sous préfecture à savoir :

- La conduite de nombreuses campagnes locales de sensibilisation et de prévention des conflits entre les agriculteurs et éleveurs sur la dévastation des champs ;
- La résolution à l'amiable en recourant le plus souvent à la conciliation des parties ;

⁵ Le mot AZABA est d'origine arabe. Il signifie une femme libre qui vend ses offres. Les bouviers Azaba veulent ainsi déclarés leur indépendance vis-à-vis des patrons et maitres qui ne paient pas régulièrement les salaires conclus. Ils sont sous contrat de service et sont payés à raison de 30.000FCFA. Les ruptures de contrat sont fréquents entre les bouviers et leurs patrons. L'instabilité dans cet emploi les pousse à une perpétuelle mobilité à la recherche du bon patron. Ce qui explique le peu de conscience professionnelle au sein des bouviers Azaba.

- Le découragement de nombreux membres du Comité à cause du bénévolat, autrement dit, de l'absence de contrepartie aux investissements humains consentis depuis plus de 20 années dans les médiations locales ;
- Les multiples contraintes fonctionnelles (matérielles, techniques et logistiques) empêchant le Comité d'atteindre les 32 villages de la sous préfecture et surtout les plus distants comme le village Maidan et ses Ferricks situés à environ 65 Km de Bédaya centre ;
- Les besoins d'appuis en formation des nouveaux membres intégrés dans le Comité ;
- Les besoins d'appui en outils de constatation des faits, de documentation et rapportage des conflits agropastoraux, etc.

Le CEM de Bédaya a bénéficié d'un don de deux (2) vélos octroyés aux huit (8) membres du bureau exécutif. Cette offre du projet PASTOR Sud est localement jugée insuffisante au regard de nombreuses sollicitations et de longues distances à couvrir dans la sous préfecture. Le projet ACCEPT en décembre 2021 a formé quelques membres du bureau du CEM de Bedaya en technique de prévention et de gestion de conflits et a octroyé quelques fournitures didactiques et une somme de soixante mille (60 000F) francs pour la communication.

Madame la Sous-préfète, nouvellement affectée dans la zone, projette une extension des Comités d'Entente et de Médiation dans les localités et Ferricks identifiés pour leur vulnérabilité en période de transhumance. Il s'agit des localités de KRAH (25km), BALOUNAMI (25 km), RENI (40 km) et MAIDAN (65km). La sous-préfecture est déficitaire en ressources sécuritaires. Elle compte 4 gendarmes pour une arme Kalachnikov.

III. LE SITE PILOTE DE BEDJONDO

Bédjondo est le chef lieu du Département de Mandoul Occidental et en même temps sous préfecture. Sa population est estimée à environ 180.000 habitants pour une superficie de 5.782 kilomètres carrés. Du point de vue du découpage administratif, le Département compte trois (3) sous préfecture et des Ferricks à savoir :

- Bédjondo avec 1 Ferrick ;
- Békamba avec 2 Ferricks ;
- Bébopène avec 4 Ferrick. Il est structuré en 3 communes et 4 Cantons.

3.1. Profil historique de l'activité pastorale

Située aussi dans la grande vallée du Mandoul, Bédjondo a attiré depuis la période coloniale jusqu'à nos jours des vagues d'éleveurs transhumants guidés par la recherche d'eau et du pâturage verdoyant pour leurs bétails. La création du premier comité d'Entente et de Médiation est une initiative de l'Union des Groupements Greniers de Bédjondo sur l'initiative de BELACD⁶ et avec l'appui du comité paroissial " Justice et Paix" chargée de faire régner la paix entre les chrétiens et de favoriser le contact avec les éleveurs suite aux effets de la crise politique. Elle date des années 1991-1992 suite à la dévastation des champs par le bétail ayant entraîné une baisse de la récolte⁷.

Trois (3) grandes périodes ont marqué l'évolution et le développement de l'élevage à Bédjondo.

Période 1 : Sous l'occupation coloniale française

- L'arrivée des éleveurs transhumants dans la vallée du Mandoul occidental remonte à la période coloniale française ;
- C'est par vague migratoire que les premiers transhumants sont arrivés dans la zone à la recherche de l'eau, du pâturage verdoyant pour leurs bétails ;
- La population à l'époque n'était aussi dense ;
- Les superficies des terres cultivées étaient de taille modeste ;
- Le paysage écologique était très riche en ressources naturelles nécessaires à la bonne alimentation des bétails pendant la transhumance (eau, pâturage, espace de mobilité) ;
- Les périodes de transhumance étaient plus longues qu'aujourd'hui ;
- Les conflits agriculteurs et éleveurs étaient presque nuls du fait de la délimitation rigide des couloirs de transhumance des bétails ;

Entretiens avec OUSMANE, 76 ans, éleveur à Bédjondo, 14/06/2022

Période 2 : Contexte des crises militaro-politiques récurrentes de 1975-1985

- Les années couvrant les périodes de 1975 et 1985 ont été très néfastes pour l'activité pastorale mais aussi pour les éleveurs transhumants du fait de nombreux événements malheureux et douloureux que le Tchad a connus dont les implications négatives furent la fracture sociale et la remise en cause de la

⁶ Bureau d'Etude et de Liaison pour les Associations Caritatives Diocésaines

⁷ Pabamé Sougnabé : Conflits Agriculteurs /Eleveurs dans la zone soudanaise, Mémoire de DEA, Sept.2000, P53

cohésion sociale et nationale,;

- Cette période a réveillé les velléités politiques inhérentes au coup d'Etat qui avait conduit à l'assassinat du 1^{er} Président du Tchad NGARTA François TOMBALBAYE. Il s'en est suivi une période d'instabilité, de conflits militaro-politiques pour la conquête du pouvoir ;
- Dans le sud, un vent de violence à base identitaire et religieuse s'est installé dans le pays entre les communautés chrétiennes et musulmanes ;
- Beaucoup d'éleveurs étaient obligés de fuir car craignant pour leur vie. Certains ont réussi à partir avec leurs bétails vers la Centrafrique et Cameroun ; D'autres par contre avaient tout perdu ;
- L'autre fait porteur de crise sécuritaire a été la rébellion armée menée par les "CODOS" un groupe armé en majorité composé des sudistes ;

Entretien en arabe avec OUSMANE, traduit par le coordonnateur de C3/ACCEPT le 14/06/2022

Période 3 : De l'arrivée au pouvoir du feu Président Idriss Déby à nos jours

- Suite à la prise du pouvoir par le feu Président Idriss Déby ITNO, le secteur pastoral a connu une relance dans divers domaines en matière d'appui à la production, suivi phytosanitaire, construction des puits pastoraux, etc. ;
- Des politiques, programmes et projets internationaux de dotation des zones agropastorales en infrastructures hydrauliques financés par les Partenaires Techniques et Financiers ont été lancés afin d'accompagner dans la résilience les communautés locales pastorales et agropastorales ;
- La transhumance transfrontalière jadis interrompue entre le Tchad et la Centrafrique s'est accentuée jusqu'à l'éclatement de la crise militaro-politique de 2013 provoquée par la prise du pouvoir par la coalition rebelle Séléka ;
- Beaucoup ont repris le chemin de retour au pays ou encore d'exile au Cameroun abandonnant derrière eux les Ferricks.
- Les causes des péripéties actuelles dans le secteur pastoral sont à rechercher non seulement dans la variabilité du climat et la perte accélérée des ressources naturelles mais aussi dans les comportements et pratiques non durables d'exploitation

Entretien en arabe avec OUSMANE, traduits par le Coordonnateur ACCEPT le 14/06/2022

3.2. Les impacts du Comité d'Entente et de Médiation

D'après les témoignages recueillis auprès des populations, le CEM de Bédjondo a beaucoup œuvré à la consolidation de la cohésion sociale entre Agriculteurs et Eleveurs à savoir :

- La réduction des conflits liés à la dévastation des champs ;
- La réduction des cas de vols des animaux ;
- Le rapprochement entre le christianisme et l'islam et l'apprentissage et la maîtrise de la langue locale par les éleveurs sédentaires
- La réalisation d'un film sur la résolution pacifique des conflits entre les Agriculteurs et Eleveurs "la paix des braves"

IV. LE SITE PILOTE DE GOUNDI

Située dans le Département de GOUNDI, la localité de Goundi est à la fois sous-préfecture et chef de Département. C'est une zone reconnue pour sa richesse en pâturage et donc favorable au développement des activités agropastorales. Malheureusement, l'une des principales contraintes demeure l'accès difficile à l'eau tant au niveau des villages que des Ferricks environnants. Sa population est estimée à environ 158.310 habitants répartis sur une superficie de 3015 kilomètres carrés. La localité de Goundi est située à environ 70 kilomètres de la ville de Koumra où se trouve le Gouvernorat.

4.1. L'organisation administrative et sociale

La gestion des affaires administratives à Goundi est assurée par une Sous préfète récemment nommée et affectée dans la localité (6 mois) au moment du passage de la mission. Le rapprochement de la mission auprès du Secrétaire Général de la Préfecture et du Chef de Canton a permis d'accéder aux données fiables relatives aux infrastructures et services sociaux. La sous préfecture compte un (1) Lycée, huit (8) collèges d'enseignement général, trente (30) établissements scolaires publics, cinquante cinq (55) écoles communautaires créées et gérées par l'église catholique. La ville dispose en matière de soins de santé un (1) hôpital de District et onze (11) centres de santé fonctionnels.

L'islam reste la religion dominante à Goundi. Cela explique selon les dires du chef de Canton, lui-même musulman, la forte cohésion sociale et le vivre ensemble entre les agriculteurs et éleveurs dans sa juridiction. Souvent, en cas de résistance à une initiative de médiation et conciliation de la part d'un transhumant à reconnaître les dégâts occasionnés par son cheptel ou encore en cas de refus non avéré d'un agriculteur mis en cause suite à un constat des membres du CEM, le chef de canton recourt au Coran

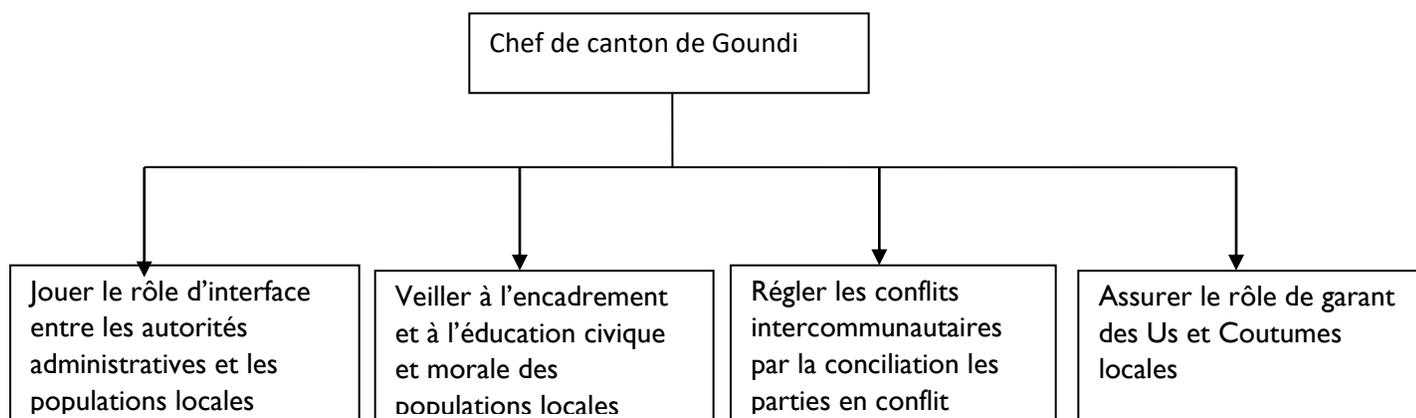
ou à la Bible pour trancher les conflits agropastoraux jugés difficiles en demandant aux parties de jurer et de dire la vérité en posant la main sur l'un de ces documents sacrés. Cette pratique consistant à recourir au document sacré permet de divulguer la vérité cachée, de susciter l'empathie, de réparer les cœurs brisés. Cela permet de libérer les cœurs et d'éviter que les rancœurs s'installent dans les esprits des uns et des autres.

La sous préfecture de Goundi compte deux (2) Chefferies de canton (Goundi et Dobo), 137 villages et 4 communes. Le Chef de canton de Goundi gère 80 villages et celui de Dobo dispose sous sa juridiction 53 villages. Les quatre (4) communes sont les suivantes :

- Commune de Goundi située à 70 km;
- Commune Palloum située à 80 km ;
- Commune de Morom située à 25 km ;
- Commune de Dobo située à 42 km.

Tout comme les autres chefferies de canton rencontrées à Bédaya et à Bédjondo, le chef de canton de Goundi assure la gouvernance locale et veille au respect des Us et Coutumes. Il est placé sous la supervision des Autorités administratives formelles que sont le Sous préfet, le Préfet et le Gouverneur. L'organigramme ci-dessous conçu à partir des dires recueillis nous renseigne sur les missions du chef de canton à Goundi.

Figure 2 : Organigramme fonctionnel de la chefferie cantonale



Les missions officiellement dévolues à la chefferie de Canton de Goundi couvrent divers domaines d'actions dont les principales sont les suivantes :

- Assurer l'interface entre les Autorités administratives et les communautés locales ;

- Veiller à l'encadrement, à l'éducation civique et morale des populations locales ;
- Régler els conflits intercommunautaires par la conciliation et la recherche de consensus entre les parties antagonistes ;
- Assurer le rôle de garant des Us et Coutumes locales.

Les Toumack constituent la communauté locale autochtone de Goundi. D'autres ethnies y sont aussi établies à savoir les Kaba, les Ngambaye, les Ouaddai, les Haddjarai, les Arabes, etc. Les premiers éleveurs transhumants sont arrivés à Goundi vers les années 1939. Progressivement, ils se sont intégrés aux Toumack à travers des alliances matrimoniales.

Grand nombre des Toumack se sont convertis à l'islam. Ils partagent aujourd'hui les valeurs sociales et morales musulmanes. Nombreux troupeaux de bœufs, de caprins et ovins qui transhument à Goundi viennent des de localités de Moissala, Békamba, Moroum-Ngoulai. Tous ne portent pas de signes distinctifs sur le corps permettant une identification facile en cas de perte ou de vols.

4.2. Les missions dédiées au Comité d'Entente et de Médiation

Le CEM de Goundi a été créé en 2002. La dénomination première était l'Association des Cultivateurs et Eleveurs du Tchad sur l'initiative des animateurs du projet AMCET. C'est avec l'arrivée du projet RAPS que l'association prendra le nom de Comité d'Entente et de Médiation avec un effectif global de 16 membres dont 10 hommes et 6 femmes. Le comité a connu deux (2) cas de décès de ses membres en Janvier 2022. Il intervient dans les domaines suivants :

- organisation des campagnes de sensibilisation sur le respect de couloir de transhumance,
- la médiation et résolution pacifique des conflits en cas de dévastation des champs, de blessures ou perte de bétail.

Les périodes de grands conflits agropastoraux couvrent tout les mois de Juillet/Aout/Septembre/Octobre. Cette période correspond aussi à celle des hautes sollicitations du CEM dans les règlements des conflits agropastoraux. Tous comme les autres CEM investigués, celui de Goundi a bénéficié de la part de PASTOR Sud d'une dotation de 2 vélos en 2019 aujourd'hui délabrés. De même le projet ACCEPT en décembre 2021 a formé quelques membres de ce CEM en technique de prévention et de gestion de conflits et a octroyé quelques fournitures didactiques et une somme de soixante mille (60 000F) francs pour la communication.

Les missions de constatation des dégâts en cas de conflits agropastoraux se font par location des motos. Le CEM ne dispose pas d'une grille servant de nomenclature locale. Les estimations se font de manière empirique.

Nombreuses sont les plaintes locales venant des villages lointains à l'égard du CEM de Goundi. Ces plaintes sont relatives au retard dans leurs interventions en réponse aux sollicitations pour les cas de constat agricole. L'absence de moyens logistiques limite la mobilité rapide du Comité vers les villages éloignés. Aussi faut-il le dire, grand nombre de jeunes récemment intégrés dans le CEM ont besoin d'être formés aux approches et outils de gestion des conflits agropastoraux, en techniques de constatation et d'estimation des dégâts.

CHAPITRE II : ANALYSE DES CHANGEMENTS DANS LE SYSTEME PASTORAL ET AGRICOLE

La conflictualité entre Agriculteurs et Eleveurs ne date pas d'aujourd'hui. Il est le résultat d'un long processus historique de cohabitation conflictuelle autour des ressources agropastorales, mais aussi de relations de complémentarité construites au rythme du des calendriers saisonniers et des échanges réciproques. Cette situation de belligérance n'est pas aussi synonyme d'une conflictualité rigide ni encore de positionnement dans des rapports sociaux permanents d'affrontement entre les deux catégories sociales et professionnelles en présence.

En effet, les systèmes agricoles et pastoraux ont historiquement évolué ensemble dans le temps et dans l'espace, en se marquant l'un et l'autre dans des rapports dialectisés tout en s'inscrivant dans un processus de structuration, de destruction et de réélaboration perpétuelle de recherche souvent consensuelle d'alternatives aux enjeux et défis autour des ressources au regard des normes sociales établies. Dans les localités investiguées de Bégué, Bédaya, Bédjondo et Goundi, les communautés pastorales, agropastorales et agricoles rencontrées nous ont témoigné de l'existence des trames de relations sociales et historiques entre les agriculteurs et éleveurs. Ces relations sont basées sur les échanges socioéconomiques, le recours à la traction animale dans le système agricole local, dans le transport des biens (produits agricoles, bois de chauffe, etc.), les alliances matrimoniales, les célébrations religieuses, etc.

En somme, les éleveurs et agriculteurs traditionnels vivant au sud du Tchad ont su pendant des décennies développer des stratégies durables d'utilisation et de gestion des

ressources naturelles. Ces stratégies obéissaient à des Systèmes Locaux de Gestion des Ressources naturelles intégrant à la fois les principes socioculturels, les comportements codifiés des acteurs internes et externes. En effet, l'accès, le contrôle et l'usage du foncier et des ressources qu'il porte étaient règlementés selon les principes de droit coutumier de propriété. Ce droit couvre aussi la gestion des jachères. Il confère à son propriétaire une légitimité sociale et pouvoir d'exercer un contrôle sur les arbres fruitiers et les cours d'eau qui s'y trouvent. Nombreux éleveurs venant du nord ignorent ces principes coutumiers de droit sur le foncier.

2. I. Les dynamiques antérieures de cohabitation entre éleveurs et agriculteurs

Du point de vue de l'histoire, les éleveurs transhumants qui arrivaient nouvellement dans les localités villageoises de la vallée de Mandoul avaient l'obligation protocolaire de se présenter à la chefferie coutumière et cantonale non seulement pour signaler leur présence mais aussi pour solliciter des Autorités locales l'hospitalité et la désignation de l'endroit où ils devraient s'installer avec sa famille et son bétail. Cette manière d'agir et de penser reposait sur **le principe de réceptivité**. Hier comme aujourd'hui, le principe de réceptivité continue encore de réguler les entrées et sorties des individus et groupes d'individus dans leurs rapports avec les communautés locales établies dans la vallée de Mandoul. Ce principe figure dans le Système Local de Gestion des Ressources Naturelles (SLGRN). Son observance rigoureuse a permis durant la période coloniale et aujourd'hui encore de réguler les flux migratoires des transhumants et leur installation jadis temporaire et à la création des premiers Ferricks.

D'après les chefferies cantonales, le principe de réceptivité renforce le pouvoir local sur le contrôle et l'accès des personnes étrangères à la communauté autochtone aux ressources du terroir. La portion du foncier octroyée aux acteurs externes à la communauté locale n'était pas définitive. Le droit d'installation et d'usage des ressources spatialisées est temporaire, autrement dit, limité dans le temps. Dès que la période du séjour tire à sa fin, les transhumants déguerpissaient l'espace octroyée. Par ce mécanisme, le foncier réintègre le domaine communautaire des droits de propriété. La création et la sédentarisation dans les Ferricks est le résultat d'un long processus historique de négociation ayant permis aux premiers éleveurs traditionnels de se sédentariser, cela à travers des relations d'échange et d'assistance, de contrôle réciproque des ressources naturelles dans le respect des sites sacrés et des Us et Coutumes des uns et des autres.

Enfin, la recherche du consensus par la conciliation a toujours été privilégiée dans les mécanismes traditionnels de résolution des conflits entre les agriculteurs et éleveurs devant les Tribunaux coutumiers. Dans les régions agricoles soudaniennes du Tchad,

l'adoption du mode de gestion pacifique des conflits agropastoraux par la recherche d'un terrain d'entente a grandement contribué à la consolidation de la cohésion sociale et le vivre ensemble entre agriculteurs et éleveurs. Il en est de même pour la sauvegarde des liens antérieurs d'alliance, la maîtrise de la langue locale par les éleveurs sédentaires (les Dakar). Ces dynamiques relationnelles nouvelles ont conduit à la sédentarisation des premiers éleveurs transhumants venus du nord auprès des communautés locales agraires du Sud bien avant que les crises militaro-politiques de 1975 et celle de 1985 n'éclatent avec son corolaire de violence identitaire entre musulmans et chrétiens.

2.2. Les changements majeurs enregistrés

Ces changements sont nombreux. Les premiers faits perceptibles demeurent les éleveurs traditionnels sédentarisés rencontrés dans les Ferricks. Tous sont très conscients des transformations qui affectent le système pastoral. Pour beaucoup d'entre eux, surtout les anciens, l'activité pastorale d'hier n'est pas similaire à celle pratiquée de nos jours. Le contexte social dans lequel est mené cette activité socioéconomique comporte de nombreux défis d'ordre sécuritaire et transfrontalier. Le repérage aux valeurs socioculturelles entre agriculteurs et éleveurs est dominé par des reflexes d'altérité et de positionnement politique et économique souvent instrumentalisés par les élites urbaines et rurales. Ces élites n'hésitent plus à se reconvertir çà et là en agrofermiers, agropasteurs ou encore en commerçants-éleveurs juste pour le contrôle du foncier en repoussant les éleveurs traditionnels dans les Ferricks environnants les villages. Un tel contexte n'est pas de nature à favoriser la cohésion sociale et le vivre ensemble.

D'après les dires des éleveurs traditionnels sédentarisés, la tendance à la régression des ressources agropastorales et la montée des contraintes d'accès aux eaux de surface, au pâturage, et la sécurisation des couloirs de transhumance. L'accès à ces ressources est de plus en plus menacé par des pratiques d'accaparement des terres. Il en est de même pour les tourteaux pour les bétails dont l'effectif ne cesse de croître. Les causes de cette régression sont à rechercher d'une part dans les pressions anthropiques diverses et non maîtrisées à savoir les feux de brousse, extension des cultures sur brûlis, développement de l'économie du charbon pour approvisionner les agglomérations urbaines, et d'autre part dans les incidences inhérentes à la variabilité du climat sur l'évolution des ressources. Tous ces défis appellent à une nouvelle vision et approche des rapports non pas entre l'Homme et les ressources mais plutôt entre les Hommes à l'égard des ressources et de leur sauvegarde et utilisation durable.

Tableau I : Représentations locales sur la disponibilité et l'évolution des ressources

Ressources/Périodes	Avant	Aujourd'hui	Impacts vécus des changements
Accès à l'eau	●●●●●● ●●●●●● ●●●●●●	●●● ●●●	Adaptation des stratégies et itinéraires Marchandisation des puits d'eau Non respect des accords légitimes
Accès au pâturage	●●●●●● ●●●●●● ●●●●●●	●●● ●●●●	Recours difficile au complément alimentaire Développement des réseaux de transaction autour des tourteaux vers le Cameroun
Effectif des bétails	●●●● ●●●● ●●●●	●●●●●● ●●●●●● ●●●●●●	Augmentation de l'effectif du bétail Suivi phytosanitaire difficile des bovins et petits ruminants
Démographie	●●●● ●●●●	●●●●●● ●●●●●● ●●●●●●	Augmentation des besoins en terres agricoles ; Remise en cause des accords légitimes sur les couloirs
Variabilité du climat	●● ●●	●●●●●● ●●●●●● ●●●●●●	Remise en cause des SLGRAP ⁸ Perturbation des saisons de pluie Assèchement des cours d'eau
Conflits autour des ressources patronales	●● ●●	●●●●●● ●●●●●● ●●●●●●	Multiplication des facteurs de conflictualité entre les éleveurs, agriculteurs et les communautés locales
Cohésion sociale et vivre ensemble	●●●● ●●●●	●●● ●●●	Altérité et méfiance réciproque des acteurs Résistance intercommunautaire aux innovations Pratiques de discriminations à base religieuse, culturelles

NB : Les points verts représentent des tas de grains d'haricots démontrant l'ampleur de l'impact.

Nombreux facteurs (directs et indirects) agissent et interagissent entre les systèmes pastoraux et agricoles à l'occasion des procès d'accès, d'usage et de contrôle des ressources. Ils sont de deux ordres à savoir les facteurs directs et les facteurs indirects.

- Les facteurs directs se rapportent aux déterminants déclencheurs des conflits du fait de leurs liens directs en termes d'impact sur les activités agropastorales (coûts et de perte à supporter) par les parties présence.
- Par contre, les facteurs indirects mettent en exergue les situations sociopolitiques, socioculturelles, la juxtaposition des pratiques agricoles et pastorales, la dualité dans la gestion foncière au Sud y compris les divergences

⁸ SLGRAP : Système Locaux de Gestion des Ressources Agropastorales

dans le système de représentation sociale de l'espace et des ressources⁹. Leurs effets conjugués peuvent perturber de manière temporelle ou durable les systèmes agricoles et pastoraux. A titre d'exemples, la crise militaro-politique de 1975 et celle de 1985 avec les CODOS ont gravement impacté les systèmes pastoraux et agricoles et fragilisé la cohésion intercommunautaire entre chrétiens et musulmans, entre le Nord et le Sud, entre agriculteurs et éleveurs. Il y a aussi le cas des facteurs externes et transfrontaliers à savoir la récurrence des crises militaro-politiques et des violences identitaires en République Centrafricaine. Ces évènements ont eu pour conséquence indirecte le retour massif des éleveurs transhumants tchadiens établis dans les communes d'élevage de Yaloké, Kaga Bandoro, Bossangoa (Korompoko) fuyant les tueries et pillages de leurs troupeaux.

2.2.1. Les facteurs directs

Liste des facteurs porteurs de conflits entre les éleveurs et agriculteurs	
Dévastation des champs ; Piétinement des pépinières ; Vols des petits ruminants; Occupation anarchique des couloirs d'accès aux ressources en eau et pâturages; Attaques à arme blanche du bétail trouvé dans les champs (couteau de jets, machettes, etc.);	Divagation du bétail occasionnée par les jeunes bouviers inexpérimentés; Agressions physiques et morales au moment des conciliations Non respect des Us et Coutumes par les transhumants incontrôlés d'origine nigérienne ; Absence d'un Plan National et provincial d'Aménagement du Foncier (en projet)

2.2.2. Les facteurs indirects

Liste des facteurs porteurs de conflits entre les éleveurs et agriculteurs	
La fragilisation du principe de réceptivité règlementant jadis l'accueil et le séjour des transhumants dans les localités; Les ingérences du politique, des élites urbaines et locales dans les enjeux et défis liés au contrôle du foncier agricole et pastoral; L'enrôlement des mineurs inexpérimentés	Le retour massif de la République Centrafricaine des éleveurs transhumants d'origine tchadienne fuyant les violences et pillages liés à la récurrence des crises militaro-politiques dans ce pays ; La variabilité du climat et la tendance à la dégradation accélérée des ressources naturelles du fait des pressions anthropiques;

⁹ Pabamé Sougnabé : Le conflit agriculteurs/éleveurs dans la zone soudanienne (cas du moyen-Chari au sud du Tchad, France, 2000.

<p>(13-17 ans) en qualité de bouviers pour le gardiennage des troupeaux;</p> <p>L'accès difficile aux ressources agropastorales et aux compléments alimentaires des bétails;</p> <p>Accès difficile aux tourteaux à cause du développement des réseaux de transactions vers le Cameroun;</p> <p>La multiplication des taxes et tracasseries administratives vécues par les opérateurs professionnels du secteur de l'élevage ;</p>	<p>L'adoption des changements dans les comportements des agrofermiers autochtones, pêcheurs locaux et agriculteurs traditionnels par l'accaparament des portions des couloirs, des marres naturelles et de vastes étendues des terres à des fins agricoles;</p> <p>Les reflexes d'altérité à base d'identités ethnique et religieuse, les souvenirs douloureux des actes de violence liés à la crise politique au Tchad en 1975 et en 1985 avec ses effets polarisants au Sud entre les chrétiens et musulmans;</p>
--	---

2.3. La typologie des acteurs dans le système agropastoral

Du point de vue l'histoire et de la sociologie du développement rural, la transhumance a été et l'est encore un puissant facteur de rencontre entre le système pastoral et agricole, un choc culturel mais aussi une rencontre Co-constructive des économies locales. Les implications perceptibles de ces transformations demeurent les processus de reconversion socioprofessionnelle réciproque qui s'opèrent à l'intérieur de ces deux systèmes dans les régions agricoles du Sud du Tchad. L'émergence des agropasteurs, des agrofermiers et des commerçants éleveurs au coté des agriculteurs traditionnels demeure l'indicateur de ces transformations en perpétuelle construction dans le paysage social et économique.

Pour évaluer le niveau prospérité locale des parties prenantes socioéconomiques évoluant dans le système agropastoral, la mission a fait recours aux outils relevant de l'approche MARP en utilisant les grains d'haricots comme outils de visualisation, de quantification et de classification par niveau de prospérité. L'exercice a mobilisé un groupe de 6 acteurs locaux jugés représentatifs à raison de 2 agropasteurs, 2 agrofermiers et 2 agriculteurs traditionnels. Le but recherché est d'amener les acteurs locaux à dresser une cartographie sociale et économique des acteurs dans le agropastoral en termes de revenus et de gains en fonction de la production.

Deux principales raisons ont justifié la conduite de cet exercice et le recours à l'usage des outils participatifs relevant de l'approche MARP :

- Il y a d'abord le vide documentaire caractérisé par l'absence des données statistiques de base sur les différentes catégories d'acteurs identifiées et les difficultés de générer à partir des focus Groups les informations sur leurs niveaux de revenus. Les agroéleveurs, les agrofermiers, les commerçants éleveurs et les agriculteurs traditionnels rencontrés gardent le silence lorsqu'on aborde les questions touchant aux montants des revenus gagnés au cours des années d'exercice de leur métier ;
- Le recours à l'approche MARP et à ses outils de quantification et d'évaluation a permis à la mission de combler ce vide documentaire en procédant à une évaluation participative auprès d'un échantillon d'acteurs tiré des caractérisations catégorielles représentatives, en faisant appel à des faits observés, à la triangulation des informations et données générées.
- La finalité recherchée à travers l'exercice est d'avoir tout simplement une idée approximative et comparative des échelles de prospérité, des gains, des conditions matérielles de travail et des investissements socioéconomiques consentis au regard des années passées dans les activités agropastorales.

Il ressort de l'exercice participatif une classification à quatre (4) niveaux variés de prospérité correspondant à 4 catégories d'acteurs.



Niveau de prospérité	Les très riches	Les riches	Les moyens	Les pauvres
Poids démographique	●● ●●	●●● ●●●	●●●● ●●●● ●●●●	●●●●●●●● ●●●●●●●● ●●●●●●●● ●●●●●●●●

Catégories classées	Agroéleveurs Agrofermiers	Agroéleveurs Agrofermiers débutants	Agriculteurs équipés	Agriculteurs traditionnels
---------------------	------------------------------	--	-------------------------	-------------------------------

2.3.1. Les agroéleveurs et agrofermiers

Se classent dans cette catégorie d'acteurs très riches les agroéleveurs et les agrofermiers ayant plus de dix (10) années d'exercice. Ils pratiquent en plus de l'élevage une agriculture améliorée de rente (le coton). Ils disposent des troupeaux de bœufs et de petits ruminants en plus de vastes étendues (10 ha) des cultures vivrières. Certains d'entre eux sont détenteurs d'engins agricoles (tracteur) qu'ils mettent parfois en location. Mais dans l'ensemble, tous utilisent une main-d'œuvre locale pour les activités agricoles et des bouviers pour le gardiennage de leurs bétails. Leurs parcelles agricoles sont protégées contre les dévastations des bétails.

Du point de vue social, les agroéleveurs et agrofermiers classés très riches disposent des habitations modernes dans la ville de Koumra et des résidences temporaires dans les Ferricks périphériques où sont parqués leurs troupeaux de bétails. Ils sont propriétaires au moins d'un véhicule 4X4 et des motos. Ce qui facilite leurs déplacements quotidiens vers les sites d'activités. Grand nombre des agrofermiers ont jadis bénéficié des appuis en formation et en matériels des projets et programmes que la région a connus. Ce qui leur a permis d'acquérir des aptitudes à la fois techniques et matériels et de se construire une vision proactive de leur reconversion.

2.3.2. Les agroéleveurs et agrofermiers débutants

Les acteurs riches constituent la seconde catégorie sociale et économique après les acteurs classés très riches. On y trouve les agroéleveurs sédentaires ayant une base de vie et de production dans les Ferricks et les agrofermiers débutants. Tout comme leurs prédécesseurs, ils sont aussi propriétaires des habitations modernes dans la ville de Koumra. D'autres disposent des boutiques/magasins de vente. Ce qui leur permet de générer des compléments financiers qu'ils réinvestissent dans les activités agropastorales en termes de paiement des salaires des bouviers, la location des services des populations des villages riverains pour les cultures de coton et des vivriers pratiquées sur de vastes étendues de terres évaluées en hectare (arachide, sorgho, riz, maïs ; etc.).

Les agroéleveurs et agrofermiers débutants disposent des troupeaux dans les Ferricks. Ils bénéficient ainsi des équipements hydrauliques et puits d'eau installés par les projets en appui au développement des activités agropastorales. Ils pratiquent une agriculture améliorée car ils sont propriétaires d'attelages à traction animale pour les travaux agricoles. Peu d'entre eux sont propriétaires de véhicule mais grand nombre

dispose des motos pour leurs mobilités. Les souhaits dans cette seconde catégorie d'acteurs riches est l'ascension sociale et économique vers la sphère des très riches.

2.3.4. Les agriculteurs équipés

De par sa position classificatoire, cette catégorie d'acteurs représentent la charnière entre la sphère supérieure et celle d'en bas. Elle est constituée en majorité d'agriculteurs équipés et ayant connu une évolution dans l'amélioration de leur système de production, en gain ou revenus. Ils pratiquent une agriculture plus ou moins améliorée. Ils sont dans la culture du coton et des vivriers. Ce qui leur permet de générer un niveau assez élevé de revenus, de s'équiper en chaîne d'attelage animale, d'acquérir en guise d'épargne de quelques têtes de petits ruminants (ovins et caprins). Beaucoup d'entre eux ont besoin d'information, de formation et d'appuis matériels en équipements (forage, semence). Malheureusement, la situation de prospérité que connaît cette catégorie d'éleveurs classés moins riches est précaire du fait de nombreuses contraintes auxquelles ils font face à savoir :

- L'instabilité dans la gestion des revenus agropastoraux ;
- Les cas de vols ;
- La consommation abusive de l'alcool ;
- La pratique de polygamie et le nombre élevé des enfants en charge ;
- Le risque élevé de retomber dans la sphère des acteurs pauvres.

2.3.5. Les pauvres

Les acteurs pauvres représentent la catégorie sociodémographique la plus dense et fortement constituée des agriculteurs traditionnels au côté desquels gravitent les jeunes diplômés sans emploi et les déscolarisés. La taille de ménage de ces agriculteurs traditionnels reste très élevée. On note en moyenne 10 enfants par femme dans le ménage. Dans les foyers, un homme vit avec 9 femmes. Ici la femme est considérée comme une main-d'œuvre locale gratuite et corvéable. Pour nourrir leurs enfants, chaque femme est obligée de labourer au



moins 1 ha de parcelle des vivriers. La vie sociale et économique dans cette catégorie sociale d'acteurs est difficile tant dans les villages que dans les Ferricks. L'activité économique dominante dans ce milieu est l'agriculture vivrière (culture d'arachide de maïs, mil, sorgho, etc.). Les enfants ayant atteint l'âge de 12-14 ans et déscolarisés sont employés en qualité de bouviers. Les revenus gagnés sont réinvestis dans les dépenses du ménage.

ENCADRE 1 : INTERVIEW SUR L'ELEVAGE AU TCHAD AVEC AHMAT BECHIR (58 ANS), PRESIDENT DE LA FEDERATION DES ELEVEURS DU MANDOUL

Je m'appelle AHAMAT BECHIR. Je suis né, élevé et grandi dans une famille d'éleveur. Je suis moi-même éleveur traditionnel, marié à 4 femmes et père de 20 enfants (9 garçons et 11 filles). Avant dans la zone de Mandoul il y avait beaucoup de pâturage, d'eau et d'espace. Avant, pour avoir des tourteaux, il suffisait de vacciner ses animaux et de présenter sa carte pour avoir accès. Maintenant, il n'a pas de vaccin et surtout des produits de bonne qualité pour els soins des bétails.



Maintenant, il n'y a rien surtout en saison sèche. Les éleveurs peinent à nourrir leurs troupeaux. Avant, lorsqu'on constate l'insuffisance du pâturage, nous partions en Centrafrique. Maintenant, c'est difficile à cause de l'insécurité là-bas. Nous allons vers Ngangara à la frontière de Mandoul et Tangilé. Là, il y a du pâturage mais pas d'eau. Les privés ont fait des puits payants. Concernant les aires de stationnement, il y a aujourd'hui des couloirs mais sans aires de stationnement des bétails. Or, nous bougeons là où il y a des espaces. Partout, les agriculteurs créent des actes d'obstruction des couloirs.

A mon avis, je préfère plus la saison sèche que la saison des pluies quand bien même nos animaux meurent beaucoup. En effet, pendant la saison sèche, il y a de l'espace. Les animaux peuvent circuler. En saison des pluies, partout il y a des champs. Ailleurs, en

CHAPITRE III : OUTILS ET MECANISMES TRADITIONNELS DE RESOLUTION DES CONFLITS ENTRE AGRICULTEURS ET ELEVEURS

Il n'existe pas de document officiel pouvant servir de nomenclature détaillée et ordonnée définissant la liste des infractions ou encore des facteurs classés dans le registre des conflits agropastoraux et assortie des modalités de résolution et de dédommagement. Dans les localités investiguées du sud du Tchad, les chefferies coutumières et traditionnelles y compris les CEM ne disposent que d'un savoir et savoir faire local mais non documenté. Ce qui rend difficile les estimations en termes de quantité, de coûts, de niveau de pertes ou de dégâts subis. Dans le domaine de l'élevage, la plupart du temps, les instances coutumières se réfèrent à l'âge de l'animal pour fixer le montant des dédommagements à rembourser. A Bégué par exemple, les membres du CEM ont estimé le coût d'un veau de 6 mois abattu par un agriculteur pour cause de déprédation champêtre à une valeur consensuellement acceptée de 40.000FCFA.

En somme, l'absence d'outils élaborés susceptibles d'aider à la prise de décision expliquerait les cas de résistance et de refus auxquels font face les membres des CEM dans les missions de constat agricole et pastoral, la fixation des montants des dédommages surtout lorsqu'il s'agit des cas de dévastation des champs. Aussi faut-il le dire, ce vide a toujours dérouté les instances judiciaires formelles (Police, Gendarmerie, Tribunal) souvent en cas de transfert des dossiers par les chefferies de Canton. Face à la complexification des conflits agropastoraux et surtout des considérations d'ordre culturel, religieux, les Officiers de Police Judiciaire (OPJ), les chefferies cantonales

obligées de se référer au droit coutumier et aux mécanismes endogènes de négociation et de conciliation des parties lors des Tribunaux coutumiers.

3.1. Le droit coutumier

Le droit coutumier se définit comme un ensemble de dispositifs philosophico-juridiques constitués autour de coutumes, des valeurs morales, d'usage et de croyances historiquement consignés et acceptés sous forme de principes et règles de conduite obligatoires et propres à une communauté autochtone donnée. Ce type de droit recouvre un système juridique bien que non écrit à l'instar du droit formel. Le droit coutumier¹⁰ résulte d'un usage prolongé dans le temps et l'espace de la coutume comme la règle partagée de conduite et d'habitude de vie d'un groupe ou communauté sociale donnée. Sa vitalité repose sur la légitimité, la souplesse et l'adaptabilité selon le contexte car il se transmet de génération en génération. Ce qui explique sa capacité à s'autoréguler selon les époques comme le droit collectif. Dans le droit coutumier sont définis les rapports entre les individus, les formes de droits et obligations en matière de possession, d'héritage, d'usage des ressources (terres, eau, ressources fauniques, etc.), de sauvegarde du patrimoine naturel et culturel, les types d'attribution de pouvoir et de légitimité.

Au Tchad, les chefferies coutumières et traditionnelles au Tchad sont officiellement reconnues. Elles ont pour missions de gérer et régler les conflits civils se déroulant dans leurs juridictions en collaboration avec les autorités judiciaires comme l'atteste les articles 46, 47, 48, 49, 50, 51 et 52 du Chapitre 3 de la Charte d'Ethique et de Bonne conduite des Autorités Traditionnelles¹¹. Le contenu de ces différents articles est ci-dessous cité pour des besoins de connaissance.

« L'autorité coutumière et traditionnelle doit s'assumer pour régler les conflits qui surgissent entre ses administrés dans le respect des traditions, Us et coutumes communément acceptées ou dans le respect des textes en vigueur. Art 46 » ;

« Dans le règlement des conflits, l'autorité coutumière et traditionnelle doit se faire assister par ses notables et au besoin mettre à contribution des autorités religieuses. Art 47 » ;

¹⁰ Durant toute la période coloniale, le droit coutumier a été relégué au second rang si non ignoré dans les actes quotidiens au profit du droit formel.

¹¹ Lire Charte d'Ethique et de Bonne conduite des Autorités Traditionnelles, Ndjama, 2018, P 16-18

« L'autorité coutumière et traditionnelle doit être objective et impartiale dans ses prises de position pour éviter des frustrations. Art 48 »

« L'autorité coutumière et traditionnelle prend des dispositions en temps utile pour d'une part, empêcher l'obstruction des couloirs de transhumance et des aires de stationnement et d'autre part, faire respecter les itinéraires fixés pour els mouvements de transhumance. Art 49 »

« Les chefs de ferrick sont exhortés à se présenter à leur arrivée à l'autorité coutumière et traditionnelle du terroir visité et faire respecter par leurs administrés les Us et coutumes de la communauté d'accueil. Art 50 » ;

« L'autorité coutumière et traditionnelle dénonce auprès des autorités administratives, Judiciaires et des forces de l'ordre, les auteurs des troubles qui perturbent la quiétude de sa communautés. Art 51 »

« En matière civile et coutumière, l'autorité coutumière et traditionnelle concilie les parties. En cas d'échec de la conciliation, elle renvoie les parties devant l'échelon supérieur. Art 52».

3.2. Les Tribunaux coutumiers

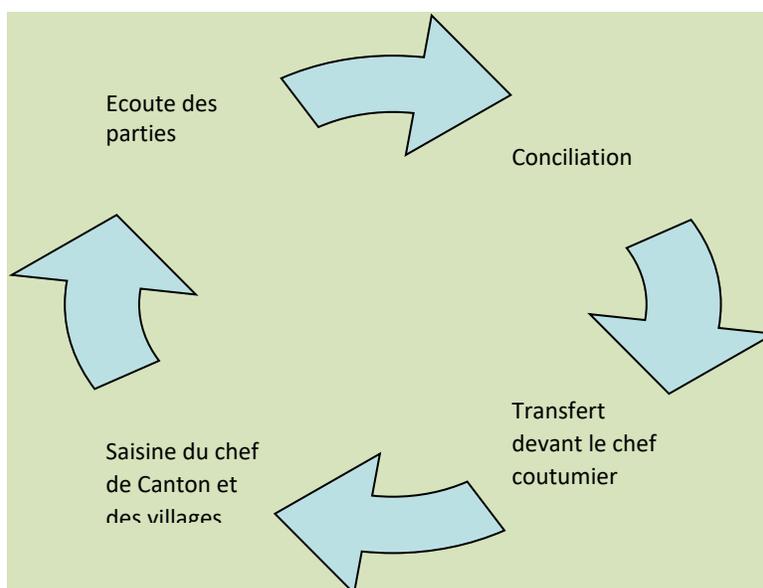
Les Tribunaux Coutumiers¹² font partie des juridictions traditionnelles de recours en cas de conflits agropastoraux dans les différents sites investigués par la mission. A la différence du système judiciaire moderne, sa saisine est directe. Elle se fait le plus souvent par voie orale des plaignants. La voie écrite n'est pas assez primée du fait de la proximité des instances coutumières. Les séances des jugements sont généralement ouvertes c'est-à-dire publiques.



Elles se tiennent sous l'arbre à Palabre du village ou encore devant la Résidence du Chef de Canton auxquels sont convoquées les parties. La participation des membres de la communauté est autorisée. La recherche d'un terrain d'entente et la conciliation des parties sont privilégiées comme approche car les juridictions traditionnelles ne disposent pas de prison. Différentes étapes structurent le processus de résolution d'un conflit à savoir : La saisine de la chefferie, l'écoute des parties, les négociations, la conciliation, l'arbitrage en cas de refus ou résistance à la décision de conciliation.

Figure 3 : Les étapes dans le processus de conciliation des parties

¹² Les Tribunaux Coutumiers constituent des juridictions locales non formelles agissant au regard des Us et Coutumes concernant les Affaires considérées civiles et coutumières. Les chefferies de coutumières ne jugent pas des affaires en matière pénale car ne disposant pas de compétences techniques et juridiques requises, ni encore d'une prison. L'infligation des lourdes condamnations pécuniaires, l'usage des chicotes comme moyen de contrainte ou de pression sur les mis en cause sont formellement interdits dans la Charte d'éthique et de Bonne conduite.



Dans le cadre des conflits agropastoraux, la tenue des Tribunaux coutumiers dans le village a toujours constitué des opportunités de référence à la légitimité et pouvoir local des chefferies cantonales. Elle offre aux instances coutumières des occasions pédagogiques de relater à la connaissance des membres de la communauté les modalités historiques et socio-anthropologiques de négociation qui ont jadis abouti à la formalisation des liens d'alliance entre le village et les premiers éleveurs considérés comme les précurseurs des Ferrick. Ces tribunaux coutumiers ou **“palabre à l'africaine”** offrent aux jeunes membres de la communauté des opportunités d'information, d'apprentissage, et d'accumulation du savoir sur les défis liés à la transhumance et à la gouvernance locale des ressources dans le Canton. La conduite des écoutes, des médiations et la recherche de conciliation sont généralement assurées par les membres assesseurs à la chefferie de canton. Ces derniers savent lire dans l'histoire des parties antagonistes et d'en extraire des solutions consensuelles en termes de consensus, de pardon et de dédommagement. La plupart des décisions rendues servent toujours de jurisprudence locale.

3.3. Le recours au Coran et à la Bible en cas d'arbitrage

Ce type de voie de recours s'inscrit dans le respect du principe de double degré des juridictions. Ce principe signifie que les parties à un procès coutumier ont la possibilité de faire réexaminer le litige par une juridiction de rang supérieur différente de celle ayant préalablement statué. Par exemple, une affaire jugée par le CEM et n'ayant pas reçu la satisfaction du plaignant peut être transférée devant le Chef de canton et au cas contraire devant le Chef Coutumier (le Mbang Dayan).

Dans le cadre de jugement des dossiers transférés par les CEM au Chef de Canton, il recourt souvent à la Bible et au Coran selon les parties en conflits (éleveurs et agriculteurs) pour trancher. D'après les dires recueillis, le recours à ces outils sacrés se fait lorsque l'éleveur s'obstine dans son refus de reconnaître les dégats occasionnés ou encor l'agriculteur mis en cause dans l'abattage ou le vol d'un animal en divagation. Le but est à confesser, à expier la vérité cachée devant "Dieu tout puissant" ou encore devant "les forces surnaturelles et protectrices du village et de ses ressources" en jurant la main osée sur la Bible ou le Coran. Le plus souvent, la partie mise en cause reconnaît sa faute de peur de s'exposer à des malédictions pouvant affecter sa descendance.

3.4. Le transfert des conflits devant la Justice et le Sous préfet

D'après les chefferies cantonales et les CEM, les cas de transfert des conflits agropastoraux devant la Justice ou encore devant le Sous préfet sont rares dans les localités investiguées. Souvent, le Président des Tribunaux de Grande Instance et le Sous préfet saisis de ces dossiers font référence aux chefferies traditionnelles pour s'informer des motifs de transfert. En définitive, ces derniers leur font retour en sollicitant de nouveau leurs interventions locales en vue d'une nouvelle conciliation compte tenu du caractère coutumier des conflits agropastoraux. D'autres raisons expliquent le faible nombre de cas de transfert des dossiers relatifs aux conflits agropastoraux vers la Justice ou le Sous préfet. Ces raisons sont surtout d'ordre moral et social :

- Il y a d'abord la préservation de la cohésion sociale et intercommunautaire comme l'exige l'Article 38 de la Charte à savoir : ***“L'autorité coutumière et traditionnelle doit promouvoir la coexistence pacifique et la cohabitation entre les communautés pour privilégier le bon vivre ensemble¹³”*** ;
- Le transfert des dossiers de conflits agropastoraux devant les instances judiciaires, militaires ou encore devant le Sous préfet est localement mal perçu. Il est considéré comme un acte visant à exposer le mis en cause aux multiples tracasseries administratives et policières nécessitant des déboursements financiers énormes et au cas contraire à des possibles arrestations.

¹³ Charte d'éthique et de Bonne conduite, Ndjama, P14

CHAPITRE IV : EMERGENCE DES COMITES D'ENTENTE ET DE MEDIATION DANS LA CONFLICTUALITE AGROPASTORALE

Deux dynamiques ont marqué les conditions de création et le parcours dans le temps et dans l'espace l'émergence des CEM au Tchad.

- La première dynamique est d'essence purement endogène dont les facteurs favorables à la création des CEM sont à rechercher dans les motivations locales profondes de prévention des cas de dévastation des champs, la prévention des conflits agropastoraux violents s'accompagnant le plus souvent des pertes en vies humaines entre agriculteurs et éleveurs au Tchad. A ces facteurs premiers, il faut ajouter la recherche de terrain d'entente entre agriculteurs et éleveurs, la résolution pacifique par le recours à la négociation et la conciliation des parties avec le soutien des chefferies coutumières et traditionnelles et la reconnaissance tutélaire du Ministère de l'Administration du Territoire;
- La seconde dynamique découle des incitations externes venant des projets et programmes qui ont conduit à la diffusion de cette instance locale en tant que modèle et cadre de négociation, de conciliation et de réduction de la conflictualité entre agriculteurs et éleveurs, et cela en soutien à la mise en œuvre de leurs stratégies d'intervention dans le secteur agropastoral. Cette seconde dynamique de courant de pensée et d'action a eu pour conséquence la prolifération des Comités d'Entente et de Médiation aux échelons cantonal, sous préfectoral, préfectoral et le plus avec des dénominations hétéroclites. Ces CEM sont tous dépourvus de moyens matériels et logistiques nécessaires à l'accomplissement de leurs rôles et missions. Grand nombre d'entre eux connaît une crise fonctionnelle suite au départ des projets et partenaires à l'origine de leur création.

En dépit des variances constatées dans les dénominations, force est de reconnaître que la mise en place des CEM a inauguré une nouvelle ère et approche dans la compréhension et l'appréhension par le bas des enjeux et défis

liés à la conflictualité dans le secteur agropastoral. Les analyses développées dans le présent chapitre s'inscrivent dans un effort de diagnostic à la fois historique, synchronique et holistique des actions menées par les CEM en mettant un accent particulier sur points saillants ci-dessous définis à savoir :

- Les forces, faiblesses, opportunités et risques inhérents aux CEM ;
- Les mécanismes de saisine et d'intervention des CEM dans le processus de résolution des conflits agropastoraux ;
- L'état des lieux des outils existants de décision ;
- Les principales contraintes fonctionnelles des CEM ;
- Les besoins en appui exprimés par les CEM ;
- Les principales recommandations de reformes.

4. I. Analyse SWOT des Comités d'Entente et de Médiation

4.1.1. Constats des forces

- Les Comités d'Entente et de Médiation (CEM) sont l'émanation des motivations endogènes et légitimes de prévention des conflits violents entre les éleveurs transhumants et les agriculteurs par la recherche d'un terrain d'entente par la conciliation des parties sous la supervision des Autorités administratives, Coutumières et traditionnelles;
- L'engagement des Comités d'Engagement et de Médiation dans les initiatives locales de prévention et de conciliation est localement reconnu et positivement apprécié par les agriculteurs, les éleveurs et les communautés locales;
- Le recours systématique des agriculteurs et des éleveurs aux CEM est un indicateur de mesure de la performance. Il sert de cadre de référence locale en matière d'approche et de gestion pacifique des conflits agropastoraux au détriment des structures de justice jugées trop lourde, lente et ouverte à la corruption et à la partialité des jugements;
- L'existence d'une synergie forte entre les CEM et les chefferies coutumières et traditionnelles dans la gestion des conflits agropastoraux est un fait manifeste localement reconnu à travers les multiples sollicitations venant des localités lointaines;

- La volonté exprimée par les membres des CEM lors des investigations menées dans les sites est de servir à moyen et long de structures locales hautement décentralisées de la société civile capable de jouer le rôle d'interface et de proximité directe avec les services déconcentrés de l'Etat et le projet ACCEPT (composante 3), les ministères de l'agriculture, de l'élevage et de l'administration du Territoire;

4.1.2. Constats des faiblesses

- Il y a d'abord les dysfonctionnements constatés dans l'architecture fonctionnelle hétéroclite des CEM caractérisé par des modes variés de désignation des membres, une composition numérique déséquilibrée d'un bureau à l'autre, des cas d'absence, de démotivation et de démission sous silence;
- L'absence de visibilité et de communication autour des activités des CEM (Pas de siège social et autres signes d'identification et visibilité liés à leurs missions);
- Le manque de moyens matériels et logistiques pouvant faciliter leur mobilité dans l'espace pour les constats des dévastations, la collecte des données et le transfert des rapports (de longue distance à parcourir en moyenne 20km);
- La faible représentativité des Femmes dans les bureaux des CEM (Non respect du principe GENRE (dominance masculine au détriment des femmes dans la composition des membres));
- L'essoufflement de certains membres des CEM face aux difficultés multiformes d'accomplissement des missions liées à leurs statuts de Bénévoles,;
- La reconnaissance par les membres des CEM rencontrés à Bégué, Bédjondo, Goundi, Bédaya de pratiquer un prélèvement direct de 10% sur tous les montants fixés des dédommagements financiers versés aux victimes des dévastations des champs en contre partie des coûts engagés de transport en moto pour se rendre sur les lieux de constats (s'agit-il d'un mode de financement endogène ?) ;
- Des cas de mésentente ont été signalés et relevés concernant les conflits de compétence entre les CEM et certaines chefferies cantonales et des villages du fait de la perte de leur légitimité et contrôle sur la rente des jugements coutumiers des conflits agropastoraux, la forte sollicitation et reconnaissance locale des CEM dans la résolution pacifique des conflits agropastoraux;

- L'absence d'un système partagé et fonctionnel de production, gestion et transfert des dossiers impliquant les CEM, les chefferies cantonales, les Sous préfets, les Secteurs de l'élevage et de l'agriculture, les Délégués provinciaux et les Ministères de Tutelle des informations et données sur les conflits résolus, non résolus et transférés à la justice. (Pas d'archive disponible au niveau des CEM);
- Le problème de tutelle Ministérielle des CEM (Elevage/Agriculture/Administration du Territoire.) reste entièrement posé. Dépendent-ils de l'élevage, de l'agriculture ou de l'administration du Territoire ?

4.2. Le calendrier saisonnier des conflits agropastoraux

Pour mieux appréhender les facteurs responsables de la continuité dans le temps de la conflictualité entre les systèmes pastoraux et agricoles dans le sud nous avons procédé ensemble avec un groupe des membres des CEM à l'élaboration d'un calendrier saisonnier susceptible de servir de cadre de repérage. Il se présente comme suit :

Tableau 2: Calendrier saisonnier des conflits (réalisé le 15 Juillet 2022)

Activités / Mois de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Saison sèche												
Saison des pluies												
Période des semis agricoles												
Période des récoltes												
Sensibilisation dans les Ferricks												
Prévention des conflits												
Période de transhumance												
Période des conflits violents												
Période intensive de conciliation												
Période de soudure												

Calendrier saisonnier réalisé par SAYENA Djimalngar, Canton Goundi

4.3. Les contraintes à la consolidation des missions des CEM

D'après les membres des CEM, les dynamiques en matière de sensibilisation, de médiation et résolution des conflits agropastoraux menées dans la vallée de Mandoul n'ont jamais bénéficié de financement de l'Etat. Sauf, certains appuis substantiels ont été octroyés par certains projets et partenaires intervenants. Les investissements humains et en temps consentis par eux ont permis d'atténuer l'ampleur des violences et les potentiels risques de recours à la Justice populaire entre les éleveurs et agriculteurs. Le soutien moral des chefferies coutumières et traditionnelles demeure encore actif en faveur des CEM un gage de légitimité et de soutien au niveau local.

Les principales contraintes auxquelles les CEM font face dans la conduite de leurs missions sont d'ordre technique, matériel et logistique dont les effets conjugués ne cessent d'impacter négativement sur l'efficacité et la durabilité des actions menées. Il s'agit entre autres de :

- l'inexistence des supports documentaires adaptés au niveau d'instruction des membres des CEM sous forme de Boite à images, à outils, ou encore de capsules vidéo traitant des approches en sensibilisation, médiation, facilitation locale, dialogue, etc.
- l'insuffisance et l'irrégularité des sessions de formation et de renforcement des capacités organisées çà et là par les partenaires externes au bénéfice des membres des CEM;
- la gestion patrimoniale des initiatives des CEM par certaines chefferies de Canton, Sous préfets, Préfets et Gouverneurs et souvent à des fins politico-administratives de promotion que sociales en termes de contribution à la résilience des producteurs agropastoraux;
- le manque de Kits de travail nécessaires à une visibilité des CEM sur le terrain ;
- le manque d'appareils de communication et de photos permettant aux CEM de matérialiser et visualiser comme preuves les constats de déprédation des cultures ou encore des actes de violence exercées sur les ressources agropastorales;
- le manque de moyen logistique en vue de faciliter la mobilité des membres des CEM en réponse aux multiples sollicitations des villages éloignés des chefs lieux des sous préfecture et des chefferies de canton où sont localisés les CEM ;
- l'absence d'une stratégie locale et nationale d'appuis définie par le Ministère de l'administration du Territoire et les partenaires sectoriels en matière d'alternative au statut de "bénévole" des membres des CEM dans l'optique d'atténuer les coûts élevés d'investissements humains en les soutenant dans le développement des Activités Génératrices et Revenu (AGR) susceptibles d'être réinvestis dans les activités de campagnes de prévention, les déplacements, etc.

4.4. Les besoins exprimés en outils

La mission de diagnostic a permis de dresser un bilan des outils existants et de recueillir les opinions des membres des CEM sur leurs besoins éventuelles en d'autres outils d'analyse et de prise des décisions. Depuis la mise en place des CEM, un travail approfondi de réflexion et de production en vue de les doter en des outils de collecte des données ou encore en support à la prise des décisions n'a pas été fait. L'accent a été beaucoup plus mis sur les approches classiques relatif à la sensibilisation, la médiation, les écoutes et conseils le plus souvent orientés vers la moralsiation de la vie sociale.

4.4.1. Les outils de collecte des données

Les CEM ont grandement besoin des outils de collecte des données faciles à archiver sur les activités agropastorales. Cela va permettre à la Composante 3/ACCEPT de mieux dresser un tableau synoptique des tendances pendant les grandes périodes de transhumance, d'entreprendre des activités de suivi et de prévention ensemble avec les chefferies de canton, des villages et des Ferricks. Ces outils peuvent comprendre le package suivant :

- Le registre des conflits/événements liés aux conflits agropastoraux dans les villages, les Ferricks et ses périphéries ;
- La fiche de reporting des conflits répartis en Conflits résolus, non résolus, récurrents et en instance ;

4.4.2. Les outils de support aux décisions

Il s'agit des types d'outils dont les CEM devront en disposer en permanence afin de matérialiser les décisions prises suite aux médiations entreprise et ayant abouti des prises de décision. Il s'agt entre autres de :

- Le PV de constat¹⁴ agricole;
- Le PV de constat pastoral ;
- Le PV de Médiation et de Conciliation ;
- Le PV d'engagement communautaire ;

¹⁴ Le PV de constat utilisable actuellement a besoin d'être révisé et harmonisé avec l'appui des techniciens de l'élevage et de l'agriculture. Le PV de constats ne fournit pas des informations essentielles et attendues en termes de constats, d'indicateurs de mesure permettant de mieux évaluer les couts des dédommagements en rapport avec les dégâts subis.

4.4.3. Les outils d'engagement communautaire

Les outils d'engagement nécessitent pour leur production le recours à la facilitation locale afin d'amener progressivement les communautés pastorales et agricoles à s'investir dans les processus de réflexion devant déboucher sur la prise des décisions. L'usage de ces outils est généralement conseillé pour la recherche des alternatives aux enjeux et défis de cohésion sociale, de vivre ensemble entre les communautés locales agropastorales établies dans les villages et les Ferricks. Les thématiques ou sujets à traiter doivent être identifiés au préalable avec l'ensemble des pratiques prévalentes. C'est au regard des sujets et problèmes les outils ci-dessous indiqués seront choisis à savoir :

- les Focus groups de discussion
- les Causeries débat
- les Tribunes d'Expression Populaire
- les Dialogues Communautaires

CHAPITRE V : RECOMMANDATIONS D'ACTIONS FORTES

L'atelier de restitution organisé à Koumara a vu la participation d'une quarantaine de participants institutionnels et locaux. L'objectif est de partager les leçons apprises et de trianguler les informations sur les réformes et innovations à engager en vue de renforcer les processus d'intervention et de prise de décision des CEM. Des recommandations adaptées aux problèmes et dysfonctionnements identifiés ont été formulées.

Recommandation I : Procéder une restructuration architecturale et fonctionnelle renforcée des CEM

1. La production d'un Document d'orientation en vue d'harmoniser les procédures de mise en place des CEM, la définition des rôles et missions dévolus à cette instance locale de négociation et de résolution des conflits agropastoraux;
2. La dotation des CEM en des documents et outils performants de collecte des données, et en supports à la prise des décisions ;
3. La formation et le renforcement des capacités des CEM en synergie avec les services déconcentrés de l'élevage et de l'agriculture, les chefferies de canton sur les outils et approches innovantes de gestion consensuelle des conflits agropastoraux ;

4. Le soutien à la mise en œuvre des Plans d'Actions Simples des CEM y compris les campagnes de sensibilisation et de prévention ;
5. L'extension cartographique de nouveaux CEM dans les sites pilotes à haut risque de conflits agropastoraux ;

Recommandation 2 : Développer une stratégie de communication efficace sur les engagements des CEM et de la composante 3/ du projet ACCEPT

1. La dotation de la composante 3/ACCEPT en un outil de communication et de visibilité autour des activités des CEM à travers la parution d'un Bulletin trimestriel d'information intitulé **"ECHOS DES COMITES D'ENTENTE ET DE MEDIATION DANS LES CONFLITS AGROPASTORAUX"**. Le but visé est de vulgariser les bonnes pratiques de conciliation, les cas de réussite dans la prévention et médiation, la résilience intercommunautaire dans le secteur pastoral et agricole, les leçons apprises des autres composantes du projet ;
2. La mise en boîte des émissions radios avec les CEM en synergie avec les responsables des services étatiques déconcentrés en vue d'une large diffusion des conseils pratiques et expérience dans les stations radios locales, départementales, provinciales ;
3. La production des capsules vidéo, des boîtes à images sur les approches et outils de prévention, de médiation et dialogue entre les organisations des producteurs ;

Recommandation 3 : Créer une visibilité autour des rôles et missions des CEM dans la prévention, médiation et conciliation

1. La dotation en Kit de travail des membres des CEM ;
2. La dotation des CEM en un siège social dans les villages (Format hangar) pouvant servir de salle de réunion, de formation, de rencontre et de dépôt des plaintes venant des agriculteurs, des éleveurs ;

Recommandation 4 : Soutenir la résilience intercommunautaire et les initiatives de vivre ensemble entre les villages et les Ferricks périphériques

1. L'organisation des Tribunes d'Expression Populaire sur les grands défis comme la transhumance, la sécurité, le vivre ensemble entre les villages et Ferricks ;

2. L'organisation des dialogues intercommunautaires sur l'accapuration des terres et le rétrécissement des couloirs de transhumance, la réduction des pressions anthropiques sur les ressources agropastorales, etc.
3. L'organisation des causeries débats sur la résilience des agropasteurs, les calendriers saisonniers des mobilités en lien avec les périodes des récoltes, et l'entrepreneuriat des jeunes éleveurs dans les Ferrick, la gestion des équipements et infrastructures, etc.
4. L'organisation des activités socioculturelles d'intégration intercommunautaire (matchs de football, athlétisme masculin et féminin, jeux concours divers (gastronomie locale), théâtres, etc.

CONCLUSION GENERALE

Le contexte des conflits agropastoraux dans les régions soudaniennes du Tchad ne sont pas similaires à celui des régions de l'Est et du Centre. Longtemps confinée dans la spéculation agricole, la zone Sud s'est au rythme des mouvements des éleveurs transhumants ouverte au système pastoral. Les retombées des crises politiques et sociales des années 80 que le pays a connues ont grandement contribué aux modifications des rapports entre les communautés agricoles du Sud et pastorales venues du Nord, poussant les unes et les autres dans des repliements et affrontements violents et à base identitaire. Les récits rapportés des communautés d'éleveurs de Bédjondo rencontrées lors des investigations se passent de commentaires sur les sentiments de radicalisme et l'extrémisme qui ont caractérisé cette période de troubles.

Aujourd'hui, qu'il s'agisse des agriculteurs ou des pasteurs transhumants, il s'est développé dans les consciences individuelles et collectives des manières d'agir, de penser et de sentir en adoptant des pratiques et comportements conflictuels conséquences directes de la continuité historique de la période des années 80 savoir le non respect des Us et coutumes, l'accapuration de vastes étendues de terres agricoles, les dévastations des cultures, la divagation du bétail, les vols des petits ruminants, etc. La juxtaposition du système pastoral et du système agricole couplée aux flux migratoires saisonniers des transhumants et aux emprunts socioculturels qui se sont façonnés au fil des années, les communautés agricoles et pastorales, un remodelage des mentalités, des espaces vitaux et stratégiques, ainsi que les règles nouvelles de conduite s'est construit visant à lutter contre la persistance des affrontements, les pertes en vies humaines et en matériels, les facteurs à la base de la conflictualité entre les agriculteurs et éleveurs.

C'est dans cette perspective qu'est née vers les années 92 l'idée d'une voie de sortie de crise dans les régions sud du pays à travers la mise en place des instances locales agissant en matière de prévention des conflits. Ainsi, les premiers CEM vont être créés dans l'optique de rapprocher les parties en conflit (agriculteurs et éleveurs). Le respect de la parité entre ces deux entités socioprofessionnelles est encore perceptible dans la composition des membres dans les bureaux des CEM. On peut dire sans peur de se tromper que plus de 30 années après, la création des CEM a grandement contribué à l'instauration d'un contexte de règlement des différends par la prévention, le dialogue et la conciliation.

De plus, les conflits agropastoraux au Tchad n'ont pour seule origine les pratiques non intégrées de l'élevage et de l'agriculture. D'autres déterminants externes d'ordre politique, économique, socioculturel, idéologique, religieux et écologique interagissent aussi dans cette conflictualité en créant çà et là des sentiments de frustration, de méfiance et des rancœurs mal digérés lorsque les plaintes exprimées ne rencontrent pas des alternatives de réponse. Face à l'envergure et la complexification des conflits agropastoraux caractérisés avec l'enrôlement des bouviers puissamment armés et chargés d'assurer le gardiennage des troupeaux appartenant aux Généraux de l'armée, aux Hauts fonctionnaires de la sphère politique et administrative de l'Etat, les CEM ont exprimé des besoins en formation et en renforcement des capacités techniques, matérielles et logistiques afin de mieux interagir. Le statut de "bénévole" jusque là rattaché au travail des CEM est en inadéquation aux exigences en temps et moyens à investir dans les opérations de médiation et négociation.